

SALARIÉS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE MGEN SOLUTIONS VOUS SIMPLIFIE LA MUTUELLE

Bienvenue chez MGEN Solutions.

Avec plus de 120000 salariés protégés, notre mission est de permettre aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire de vivre et travailler plus sereinement, en vous accompagnant à chaque moment de votre vie et en protégeant votre santé au quotidien.

Remboursements, Espace personnel, gestion de votre contrat et services... Ce guide pratique vous apportera toutes les informations utiles pour bien débuter avec MGEN Solutions.

UNE QUESTION SUR VOTRE CONTRAT, VOS REMBOURSEMENTS, VOS SERVICES? VOUS ÊTES BIEN ACCOMPAGNÉS!

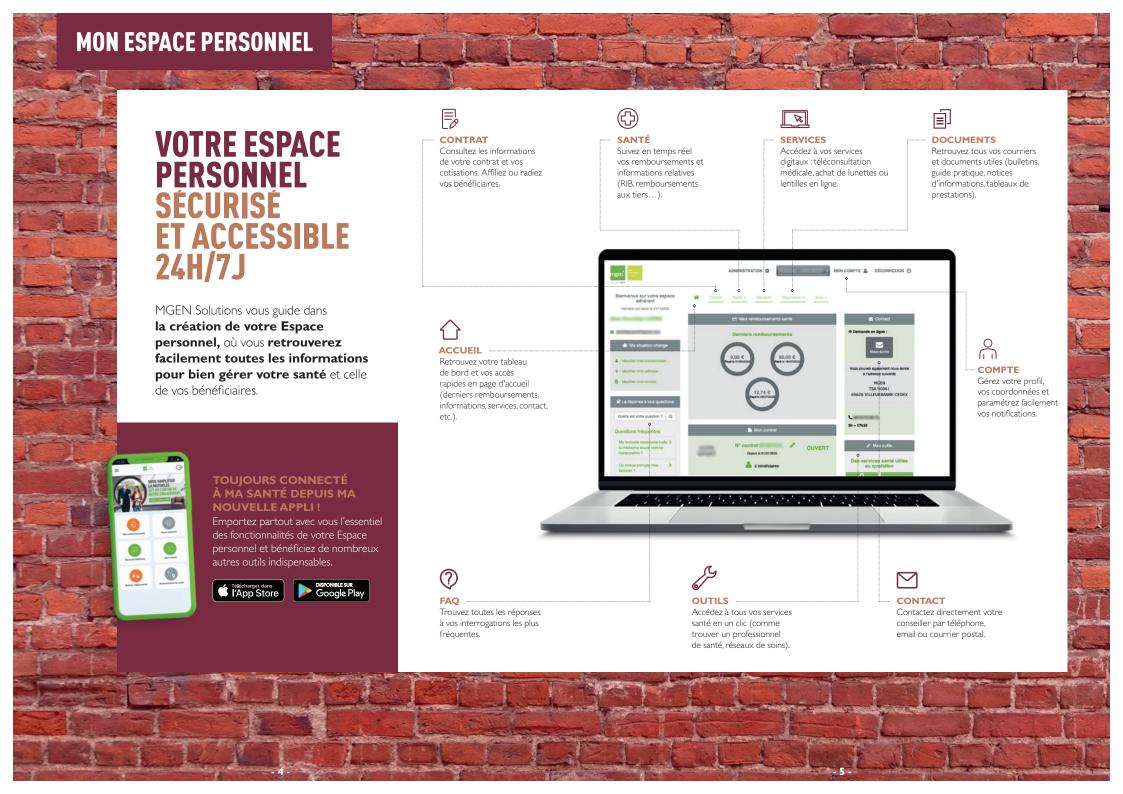






Retrouvez l'adresse de votre Espace personnel ainsi que toutes les informations pour nous contacter au **verso de votre carte de tiers payant** ou rendez-vous sur votre site dédié **monsiteadherents-mgensolutions.fr**











MES SERVICES EXCLUSIFS

LA PLATEFORME DE TÉLÉCONSULTATION MESDOCTEURS





Ouverte 24h/7j, permet des consultations avec des médecins généralistes et spécialistes (psychiatrie, ophtalmologie, dentaire, dermatologie) titulaires de diplômes d'État, enregistrés au Conseil national de l'Ordre des médecins. La consultation est intégralement prise en charge par MGEN Solutions et disponible depuis votre Espace personnel. Le service de téléconsultation MesDocteurs n'est pas un service d'urgence. En cas d'urgence, contactez le 15 ou le 112.

MA SANTÉ, J'EN PRENDS SOIN AUJOURD'HUI, POUR VIVRE MIEUX DEMAIN

Que vous souhaitiez perdre du poids, vous remettre au sport, arrêter de fumer ou mieux vivre avec votre maladie, le service Vivoptim, inclus dans votre protection MGEN Solutions, vous aide à agir sur vos habitudes de vie, atteindre vos objectifs et vous accompagne durablement.

Vivoptim vous permet de créer le programme santé qui vous correspond, quels que soient votre état de santé et votre motivation : vous choisissez vos propres objectifs santé et améliorez votre santé de manière globale (alimentation, activité physique, stress, sommeil...). En parallèle, vous êtes suivi et encouragé par des professionnels de la santé et du mieux-vivre (infirmiers, diététiciennes, coachs sportifs, psychologues...), qui sont joignables par téléphone sur rendez-vous ou simple appel...



MGENAVANTAGE.FR LIBÈRE VOS ENVIES DE LOISIRS!



Avec le programme MGEN Avantage, vous bénéficiez d'avantages exclusifs sur un ensemble d'offres culturelles, de loisirs, de sport et de vacances près de chez vous mais aussi partout en France.



UNE MUTUELLE QUI PROTÈGE AUSSI VOTRE BUDGET, CA CHANGE TOUT

AVEC LES RÉSEAUX DE SOINS, JE PEUX MAÎTRISER MES FRAIS DE SANTÉ

Optique, audiologie, soins hospitaliers, MGEN Solutions vous facilite l'accès à des soins et équipements de qualité, grâce à un large réseau de professionnels de santé conventionnés.



Tiers payant systématique



Avantages tarifaires



Qualité garantie



Géolocalisation disponible depuis votre Espace personnel



POUR MES LUNETTES ET LENTILLES EN BOUTIQUE

Kalixia Optique, le 1^{er} dispositif conventionnel en France avec ses 6900 opticiens partenaires.

POUR MES AIDES AUDITIVES

Kalixia Audio, un réseau d'audioprothésistes partenaires répartis partout en France métropolitaine et dans les DROM.



POUR MES LENTILLES EN LIGNE

Vos lentilles moins chères en ligne... La même qualité, la rapidité et le tiers payant inclus!

CENTRES DENTAIRES MUTUALISTES

La prise en charge optimisée de tous vos soins dentaires et des prothèses de qualité à tarifs maîtrisés auprès de 465 centres dentaires mutualistes

HÔPITAUX CONVENTIONNÉS

L'accès aux soins dans plus de I 550 établissements hospitaliers et la garantie d'un reste à charge minimum, sans avance de frais.



MON CONTRAT

VOTRE MAINTIEN DE GARANTIES

DANS LE CAS OÙ MON CONTRAT **DETRAVAIL EST SUSPENDU**

Avec maintien total ou partiel de rémunération

Vos prestations garanties par votre contrat sont maintenues durant cette période si vous bénéficiez d'un maintien total ou partiel de rémunération, ou d'indemnités journalières complémentaires à celles de la Sécurité sociale.

Sans maintien total ou partiel de rémunération

Vos garanties sont gelées dès lors que votre contrat de travail est suspendu durant plus d'un mois pour des raisons personnelles (congé sabbatique, sans solde, parentale d'éducation visé, etc.).

Si vous en faites la demande, **MGEN Solutions peut continuer de vous couvrir**. Notez que les cotisations seront alors à votre charge exclusive.

DANS LE CAS OÙ MON CONTRAT **DETRAVAIL EST ROMPU**

Le dispositif de Portabilité

En cas de départ de l'entreprise, votre droit à la Portabilité vous garantit, comme à vos ayants droit, le maintien de votre couverture Santé et Prévoyance, quel que soit votre niveau de couverture. Pour cela, vous devez impérativement avoir ouvert des droits à l'Assurance chômage auprès de Pôle Emploi.

La durée de la portabilité est égale à la durée de votre dernier contrat de travail, appréciée en mois entiers, dans la limite de 12 mois de couverture. La garantie cesse dès lors que vous retrouvez un emploi ou en cas de radiation à Pôle Emploi.

Le dispositif Loi Évin

Dans le cas où vous bénéficiez de prestations d'incapacité ou d'invalidité, d'une pension de retraite ou êtes privé d'emploi et bénéficiaire d'un revenu de remplacement, l'Article 4 de la Loi Évin du 31 décembre 1989 prévoit le maintien de votre complémentaire santé à condition d'en faire la demande dans les 6 mois qui suivent la rupture du contrat de travail. Cette loi s'applique également aux anciens salariés en fin de période de portabilité. Ce maintien donne lieu à un paiement des cotisations par vos soins directement à l'organisme assureur. Vous devrez vous acquitter de l'intégralité de la cotisation et non uniquement de la part que vous payiez durant votre période d'activité.

COMMENT OBTENIR CES DISPOSITIFS?

Remis par votre employeur ou disponibles dans votre Espace personnel, vous devez remplir le bulletin d'adhésion relatif à votre situation et le retourner à votre Centre de Gestion MGEN Solutions. S'agissant du dispositif de portabilité, vous devez également adresser chaque mois votre attestation de droits à l'Assurance chômage, durant toute la durée de la portabilité.



Si vous souhaitez en savoir plus, contactez le numéro de 🛇 téléphone inscrit au verso de votre carte de tiers payant.

MES SERVICES D'ASSISTANCE

L'ASSISTANCE À VOS CÔTÉS À CHAQUE MOMENT DE VOTRE VIE

EN CAS DE MALADIE OU ACCIDENT, JE SUIS ÉPAULÉ(E)

Hospitalisation, maternité, maladie, accident... L'assistance MGEN Solutions vous aide à faire face à ces situations plus sereinement.

Pour un accompagnement toujours plus humain, entre vous et nous.



SOUTIEN HUMAIN ET LOGISTIQUE

- Aides à domicile
- Garde d'enfants
- Livraison de médicaments
- Prestations de bien-être et de soutien



ÉCOUTE, CONSEILS ET ORIENTATION

- Problèmes de santé
- Difficultés professionnelles
- Soutien psychologique



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- Aide au budget
- Soutien à la parentalité
- Aide aux démarches administratives
- Aide au départ à la retraite



INFORMATIONS JURIDIQUES

- Vie professionnelle
- Habitation
- Consommation
- Vacances & loisirs

COMMENT EN BÉNÉFICIER?

Le nombre d'heures attribuées, la prestation et sa durée sont déterminés lors de l'évaluation de la situation par MGEN Solutions Assistance. Toute demande doit être formulée dans les 20 jours qui suivent l'évènement. Pour tout complément d'information, la notice d'information complète de la convention d'assistance est disponible dans les Statuts et Règlements mutualistes MGEN. Pour déclencher vos services d'assistance, contactez MGEN Solutions Assistance

dans les 20 jours après la date de survenue de l'événement au **09 72 72 39 18**.



CHEZ NOUS, LA SOLIDARITÉ N'EST PAS EN OPTION

ÊTRE SOUTENU FACE AUX ÉPREUVES POUR MOI C'EST ESSENTIEL

Une question?

Contactez-nous via: actionsociale@mgensolutions.fr



Un service d'aide à domicile en cas d'incapacité

MGEN Solutions vous **soutient**

dans les moments difficiles avec son Service d'Aide à Domicile Action Sociale en

participant au financement d'une aide-ménagère (entretien, courses, ...) ou d'un technicien d'intervention sociale et familiale (soutien auprès des jeunes enfants).

COMMENT EN BÉNÉFICIER?

Pour en bénéficier, vous devez justifier d'un quotient familial inférieur à 16 000 €.

Contactez RMA au **09 72 72 39 18**pour plus d'informations.

COMMENT EN BÉNÉFICIER?

Les demandes sont examinées au siège de MGEN Solutions après échange et en fonction des situations des personnes.

Pour en savoir plus, contactez le numéro de téléphone inscrit au verso de votre carte de tiers payant.



Le fonds social

Vous faites face à une **situation de fragilité?** Pour vous épauler,

des **aides financières individuelles** peuvent vous être attribuées :

- Pour compenser des dépenses de santé importantes (restes à charge élevés),
- Pour compenser des dépenses lourdes et imprévues suite à un événement particulier (événement familial, accident de la vie, frais de justice engagés dans le cadre d'un divorce...).

COMMENT EN BÉNÉFICIER?

Cette aide est versée aux bénéficiaires de moins de 60 ans qui justifient d'un taux d'incapacité au moins égal à 20% et d'un quotient familial inférieur à 10 000€.

Pour en savoir plus, contactez le numéro de téléphone inscrit au verso de votre carte de tiers payant.



Une allocation handicap

Une maladie ou un accident vous a mis vous ou l'un

de vos bénéficiaires, en situation de handicap ou de dépendance?

Avec l'allocation handicap, percevez une **aide financière annuelle** pour faire face aux conséquences financières de cette perte d'autonomie.



Une prestation particulière

MGEN Solutions propose, en complément de l'allocation

handicap, une prestation particulière pour vous aider à **financer des équipements spécifiques** ou la **réalisation d'aménagements**, directement liés à la situation de handicap ou de perte d'autonomie :

- Aménagement du domicile ou du véhicule,
- Acquisition d'un fauteuil roulant ou d'équipements spéciaux.

COMMENT EN BÉNÉFICIER?

Cette prestation particulière est versée, après examen de la situation, aux bénéficiaires de moins de 60 ans, dans la limite de 3000 €.

Pour en savoir plus, contactez le numéro de téléphone inscrit au verso de votre carte de tiers payant.

23

TOUJOURS PLUS PROCHE AVEC MGEN SOLUTIONS







Retrouvez toutes les informations pour nous contacter au **verso de votre carte de tiers payant** ou rendez-vous sur votre site dédié **monsiteadherents-mgensolutions.fr**

MGEN Solutions, Courtier en assurances, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 14 007 239, immatriculé sous le numéro SIREN 805 290 103 – Siège social : 7 square Max Hymans 75015 Paris, Document publicitaire n'avant pas de valeur contractuelle.

